



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2254

L'an Deux Mille Vingt et le 22 Octobre de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

L'an Deux Mille Vingt et le 22 Octobre de 18h00 à 19h30, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jacques ESCANDE, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Louis MARETTE, René MASSAT, Alain METGE, Thierry PORTET, Alain ROCHET, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE.

Présents par visioconférence : Messieurs Jean-Claude COMBRES, Patrick LAFFONT, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Marc SANCHEZ, André VIDAL

Absent : Monsieur Henri BENABENT

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX, Christian LOUBET et Francis MAGDALOU

Madame Elisabeth CLAIN a pouvoir de Monsieur Augustin BONREPAUX

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Messieurs Jean-Luc COURET et Alain MAYODON

Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE

Objet

Rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement communal BARRERE- PANSERIEUX - Commune de CASTILLON EN COUSERANS

Madame la Présidente expose que le permis d'aménager n°PA0090851600001 autorisait l'aménagement du lotissement communal de 14 lots à usage d'habitation, dénommé « Lotissement BARRERE-PANSERIEUX » sis lieu-dit BARRERE et PANSE RIEUX - à CASTILLON EN COUSERANS par la commune de CASTILLON EN COUSERANS.

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du SMDEA n° 1943 du 23 avril 2018 relative aux conventions de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement communal BARRERE ET PANSERIEUX – lieu-dit BARRERE et PANSE RIEUX - commune de CASTILLON EN COUSERANS,
- vu le procès-verbal de réception des travaux d'eau potable établi par le SMDEA le 11 juin 2019,
- Vu le procès-verbal de réception des travaux d'assainissement établi par le SMDEA le 11 juin 2019,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de CASTILLON EN COUSERANS en date du 09/04/2019 relative au classement de la voie du lotissement dans la voirie communale,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable constitué d'une conduite en PEHD 16 bars d'une longueur totale de 450 mètres de diamètre 50 mm et de 14 branchements,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 453 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm et de 14 branchements.

* *
*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

La Présidente du SMDEA



Christine TEQUI

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du 28 OCT. 2020
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le 28 OCT. 2020

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le : 28 OCT. 2020
Publié ou Notifié le : 29 OCT. 2020